



Obliger de descendre par tout temps pour ouvrir le portail

Par **Mariech**, le **29/11/2014 à 16:21**

Bonjour, rn locataire dans un HLM à Toulon, rnnotre bailleur à décidé d'installé des bips Vigik aux entrées de l'immeuble et portail. rn notre bailleur à décidé de supprimé tout les digicodes qui se trouve sur le site portail compris,80% des appartements sont aveugles au portail et nous ne sommes pas équipé d'interphones relire au portail. rn la société HLM nous oblige à acheter les bips vigik à auteur de 8€03 le bip,nous devons faire un chèque pour l'achat de nos bips. rn ce qui implique que ce soit de jour comme de nuit par tout temps nous devons descendre pour ouvrir aux médecins, infirmière, amis, etc...nous devons descendre de nos appartements pour allé leur ouvrir le portail. rnnous avons ici des familles et des personnes âgée qui sont en soins constant ambulance infirmier aide soignant font des vas et viens journalière ment dans notre petite résidence HLM. rnnous habitons dans un immeuble qui as été livré en 2004 les appartements sont vaste équipé pour les handicapés. rnA la vu de tout cela nous avons fait une pétition 54 signatures sur 70 logement beaucoup de locataires était absent lors de mon passage de la pétition celle-ci fut envoyez en copie et une autre copie à notre adjoint de quartier à la mairie de Toulon. rn A ce jour nous avons reçut encore un document nous disant d'allé vite chercher le bip vigik à l'agence de la Rode. rnnr j'aimerais savoir si des lois nous protèges contre ce genre d'abération. rnnrDans l'attente de votre réponse urgente car en janvier ils enlèvent les digicodes. rnnrMarie Chantal Meynard

Par **Lag0**, le **29/11/2014 à 16:54**

Bonjour,rnSi j'ai bien compris, les digicodes vont être remplacés par des clés électroniques. rnJe ne vois pas bien en quoi cela va changer la situation.rnVous dites que vous allez être

obligés de descendre ouvrir à vos visiteurs, mais cela devait déjà être le cas avant, non ? Je suppose que vous ne communiquiez pas le code d'entrée à vos visiteurs...

Par **Mariech**, le **29/11/2014 à 18:43**

Non puisque le digicode ont le donnait aux personnes qui venait nous rendre visite les médecins, infirmiers connaissent le code pour accéder à la résidence. je suis moi même en mauvaise Santer et je ne me vois pas descendre de chez moi parcourir 50m avec une sciatique hyperalgique pour ouvrir au service de sante qui doivent venir me soigner. je ne suis pas la seul dans ce cas ici au Gréco j'aimerais savoir si il existe des textes de lois .

Par **moisse**, le **30/11/2014 à 11:25**

Voila, nA force de donner le code à tout le monde, ce code d'accès a perdu toute signification. Si vous avez des visiteurs réguliers, il faut leur procurer une clé Vigik. Elle sera codée spécifiquement, par exemple avec des heures de validité...

Par **aguesseau**, le **30/11/2014 à 11:38**

bjr, n il doit exister des raisons (de sécurité) pour que le bailleur ait décidé de remplacer les digicodes par des vigik. n il est vrai que les digicodes ne servent à rien puisque les occupants donnent le code à tout le monde. n certains services publics (poste, électricité, gaz, police...) disposent de badges non permanents qui leur permet d'ouvrir toutes les portes dotées de vigik sur un territoire donné nécessitant une réinitialisation tous les 2 ou 3 jours. n votre bailleur aurait du installer les systèmes avec vidéos et ouverture à distance comme cela se fait dans les nouveaux immeubles. n cdt

Par **Mariech**, le **01/12/2014 à 09:44**

en effet les interphones ne sont pas reliés au portail n l'immeuble est quand même de 2004 donc 10 ans , pourquoi ils refusent ce que tous demande depuis 10 ans interphones au portail!!!

Par **moisse**, le **01/12/2014 à 10:08**

Bonjour, n C'est toujours facile de demander quand on ne paie pas. n Dans une résidence composée de copropriétaire une telle demande de travaux se traduirait pas la prise en charge de ceux-ci par les résidents. n Je suis certain que si cet office vous annonçait une charge à ce titre de plusieurs centaines d'euro voire plus, ou une augmentation de loyer conséquente vous

auriez une réaction différente.

Par **Mariech**, le **01/12/2014 à 10:17**

Déjà vous avez tout faux les locataires payent tout, les charges sont fait pour cela, d'ailleurs les HLM ne se gênes pas pour augmenter les charges chaque année, rnet il ne faut pas faire de généralité sur les HLM, nous sommes un hlm "habitation à loyer modérer" qui n'est pas si modérer que cela puisqu'il y a toute les années une demande de nos feuilles d'impôts pour le loyer afin de le modifier si nous gagnons plus d'argent, un appartement au 5 étages chez nous peu aller jusqu'à 850€ charges comprises.rn En ce qui concerne nos avis sur le portail nous sommes tous unanimes personnes ici ne se vois sortir par tout les temps, descendre de nuit comme de jours, par tout les temps, que l'ont sois malade ou en bonne sante ouvrir aux medecins qui viendraient, aux ambulances, aux livreurs rncomment feriez vous pour allez ouvrir le portail si vous ne pouvez pas bouger de votre lit!!! rn ce que nous demandons n'est pas un confort mais une utilité logique l'installation de bip VIGIK au portail est une aberration à la configuration du gréco puisque + de 80% des locataires n'ont pas la vue sur le portail.

Par **moisse**, le **01/12/2014 à 10:53**

Bonjour,rnJe vois que vous n'avez pas une idée exacte des loyers et charges dans le secteur locatif privé.rnRien ne vous empêche de lancer une pétition exigeant l'installation A VOS FRAIS d'un système d'interphone.rnDont, en admettant qu'il soit installé, vous reviendrez car la sécurité ne sera pas supérieure au digicode sauf dans les premiers jours.

Par **Mariech**, le **01/12/2014 à 11:31**

La majorité des locataires n'ont pas demandé le VIGIK, rnLes HLM ont décidé sans en faire la demande aux locataires d'installé sur tout leur parc HLM les bips VIGIK. Ils sont libres de faires ce qu'ils veulent sur leur parc mais pas en ce qui concerne la sécurité humaine ce qui pourrai être un côté négatif de l'installation du bip Vigik au portail; si vous lisez bien ce que j'ai écrit nous ne sommes pas contre pour les entrées d'escaliers et palier rez-de-chaussée, cela est juste une aberration à la configuration du Gréco en ce qui concerne le portail 80% des locataires ne vois pas le portail de chez eux. je vous expliques mieux (immeuble en I le bas du I c'est 80% des locataire la pointe en haut du I c'est le portail)complètement excentré de toutes vus des locataires.

Par **moisse**, le **01/12/2014 à 15:10**

Mais j'ai bien compris votre position, et vous rappelle que votre résidence ne fonctionne pas comme un démocratie participative.rnQue le bailleur tienne compte des souhaits apparait utile, mais il n'en a aucune obligation.rnCe n'est donc pas un interphone que vous souhaitez, puisque la visibilité n'est pas plus présente, mais un portier vidéo.rnCeux sont des travaux

considérables rien que pour passer les câbles avec un budget sans commune mesure d'un digicode ou d'un vigik.

Par **Mariech**, le **01/12/2014 à 15:27**

Toulon est une ville et les câbles étant tirés depuis le début de la construction, ils n'ont pas voulu mettre en place l'installation finale le raccordement aux appartements. nous sommes des locataires participatifs aux communes puisque nous payons taxes et impôts nous payons autant en rapport avec nos ressources même si celle-ci sont minime par rapport au bailleur. ils suffiront d'un incident malheureusement comme d'habitude pour faire réagir, ce qui est déplorable dans tout cela c'est qu'ici il y a des personnes handicapées et des personnes âgées qui sont seules dans leur appartement, ce n'est pas un luxe que de mettre un interphone au portail, et si vraiment il ne veut pas mettre d'interphone qu'il laisse le digicode en place.

Par **moisse**, le **01/12/2014 à 15:43**

Je pense qu'on a fait le tour de la question.

Par **Mariech**, le **01/12/2014 à 15:58**

Je pense que nous n'avons pas intérêt à nous trouver devant une grosse panne électrique sur tout le siteadvienne que pourra!!! j'attends la réponse de notre président des HLM si pas de réponse, j'en réfère directement aux principaux propriétaires des murs 50% de militaires et autres investisseurs qui seront ravis de la façon dont ils gèrent le bien qu'ils ont confié à notre bailleur.